



**ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES  
DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU LOIRET**

=====

**ADPEP 45**

**COMPTE ADMINISTRATIF**

**I.M.E LA SOURCE**

**2014**

ADPEP 45  
25 Boulevard Jean Jaurès  
CS 15615  
45056 ORLEANS Cedex 1

I.M.E  
Avenue de l'Hôpital  
45072 ORLEANS CEDEX 2

## RAPPORT D'ACTIVITE

### ➤ **Actions auprès des usagers**

L'I.M.E. La Source a un agrément de 141 places. Certains jeunes sont en prise en charge partagée, soit avec le SESSAD Pro dans le cadre du dispositif Action de Construction de Projet, soit avec un autre IME dans le cadre du CFAS. En 2014, **l'IME accueille 153 jeunes**, actuellement âgés de 12 à 21 ans.

L'ensemble des jeunes est accueilli en raison d'une déficience intellectuelle. Cette déficience peut être accompagnée de troubles associés : principalement des troubles instrumentaux (accès au langage écrit et parlé, maîtrise des gestes quotidiens de l'autonomie) et/ou de troubles du comportement.

#### *Mixité*

Cette année, l'établissement accueille majoritairement des garçons : 36% de filles et 63 % de garçons.

#### *Provenance*

Au plan géographique, l'essentiel de la population accueillie provient du Loiret. Seuls 2 % des jeunes proviennent de départements limitrophes. Il s'agit souvent de jeunes apprentis réorientés à l'I.M.E. dans le cadre du Centre de Formation des Apprentis Spécialisé. Près de 97 % viennent de l'agglomération orléanaise.

#### *Mesures de protection :*

- Un peu plus de 8% des jeunes ont une mesure de placement.
- Presque 8% des jeunes font l'objet d'une mesure éducative judiciaire (AEMO).
- Les mesures Curatelle ou Tutelle concernent 6 jeunes.

#### *Âges*

L'éventail des âges des jeunes accueillis s'étale depuis quelques années de 12 à 21 ans.

Nous analysons l'accueil relativement tardif (12 ans au lieu de 6 dans l'agrément) comme étant le fait du développement de la politique d'intégration scolaire sur le secteur. En effet, beaucoup de jeunes proviennent de Classes d'intégration scolaire (CLIS) qui accueillent les enfants jusqu'à 12 ans maximum.

Par ailleurs, à l'autre extrémité, les sorties tardives au-delà des 20 ans concernent des adultes en attente de places dans le secteur protégé. Cela concerne près de 10 % de l'effectif sur l'année 2014.

Au cours de ces dernières années, les jeunes de plus de 14 ans orientés et accueillis par l'établissement sont majoritaires. La section SEES accueille 15 jeunes. La grande majorité des jeunes accueillis fréquente la SIPFP (138 en 2014).

### *Besoins des jeunes*

Sur l'exercice 2014, les 153 jeunes se répartissent comme suit :

- 74 jeunes, garçons et filles sont suivis en internat, dont un peu moins de la moitié en appartements ou pavillons situés à l'extérieur de l'établissement ;
- 79 jeunes garçons et filles, font l'objet d'un accompagnement dans le cadre du semi-internat ;
- 138 jeunes relèvent de la SIPFP de l'établissement.

### **Actions éducatives et pédagogiques**

#### **L'équipe pédagogique :**

L'Education Nationale met à disposition de l'IME 5.5 postes d'enseignants et 0.5 poste de coordonnateur pédagogique.

En raison des temps partiels, l'équipe est composée de 8 enseignantes.

Cinq enseignantes possèdent un diplôme d'enseignement spécialisé et une collègue est en cours de formation pour le CAPASH.

Une enseignante travaille à l'extérieur de l'établissement, dans une classe délocalisée au collège Charles Rivière.

Un temps plein d'enseignant représente 24 heures de présence face aux élèves par semaine. Les enseignants participent aux réunions d'équipe (2h/semaine) et aux réunions pédagogiques (0.5h par semaine). Ils sont sous l'autorité hiérarchique du DSDEN Loiret ASH et sous l'autorité fonctionnelle du Directeur de l'établissement.

### **Objectifs prioritaires :**

Les objectifs prioritaires de l'Unité d'enseignement sont :

- La validation des compétences du socle commun
- Le développement de l'autonomie
- Le travail en lien avec le projet de vie
- L'accès à une meilleure compréhension du monde

Ces objectifs sont déclinés dans les projets pédagogiques de section du projet d'Unité d'Enseignement.

Ils sont mis en œuvre en lien avec le projet thématique commun qui est cette année « le tour de la France et ses régions ».

### **Elèves accueillis :**

L'Unité d'enseignement de L'IME de la Source accueille des jeunes de 12 à 20 ans présentant des troubles des fonctions cognitives avec ou sans troubles associés.

Pour l'année 2014-2015, 125 élèves sont scolarisés dans l'Unité d'Enseignement de l'IME. Tous les jeunes de moins de 16 ans sont scolarisés.

Trois élèves bénéficient d'un temps partagé IME/ULIS. Ils sont scolarisés au collège et viennent sur l'IME pour les temps éducatifs.

20 élèves sont scolarisés dans une classe externalisée au collège dont 2 à temps partiels.

D'après l'enquête 32 relative à la scolarisation en établissement spécialisé des élèves, parmi les élèves accueillis cette année:

- 72% des élèves étaient scolarisés à l'IME l'année dernière
- 11% étaient scolarisés dans un autre EMS
- 8% étaient scolarisés en ULIS
- 7% étaient scolarisés en CLIS
- 2% étaient scolarisés dans un établissement de droit commun du secondaire

Les élèves ont un niveau scolaire équivalent à :

Moyenne section	Grande section	CP	CE1	CE2	CM1
1%	4%	16%	36%	32%	11%

### **Mise en œuvre du projet pédagogique :**

Le temps indicatif d'accompagnement pédagogique est fixé en fonction de l'âge mais également de chaque projet personnalisé :

- 12 heures en moyenne par semaine pour les 12-14 ans
- 9h par semaine pour les 14-16 ans
- 6h par semaine pour les 16-18 ans (dont ACP)
- 3 heures pour les 18-20 ans volontaires
- 9 toutes les 2 semaines pour les CFAS APR et 14h toutes les 2 semaines pour les CAPA horticulture

Les ESS et les réunions de synthèse-projet permettent l'élaboration et l'évaluation des projets personnalisés de scolarisation des élèves. Des bulletins scolaires sont également transmis aux familles au cours de l'année pour les informer des compétences travaillées en classe.

Outre les temps de vie quotidienne et de loisirs, l'encadrement éducatif et technique assure l'initiation à une première formation professionnelle au travers de :

- les ateliers de préparation au travail posté,
- les ateliers d'horticulture :
  - Jardins Espaces Verts,
  - atelier Floriculture,
  - atelier Travaux Paysagers,
- les ateliers Agent Polyvalent de Restauration,
- L'activité Protection Santé Environnement,
- Le restaurant d'application portant le nom de Rest'IME.

De plus, depuis la rentrée de septembre 2014, de nouveaux ateliers ont été créés :

- Atelier polyvalent autour du jardinage / bois
- Atelier Bâtiment

Sont par ailleurs proposés différents stages collectifs ou individuels, accompagnés ou non, en entreprise de milieu ordinaire et de milieu protégé (ESAT), en foyer de vie.

L'établissement accompagne les jeunes qui le souhaitent et le peuvent dans leur projet de formation professionnelle qualifiante et d'insertion à l'emploi aux travers de différentes prestations.

- Une Action dite de Construction de Projet (ACP) propose chaque année à une dizaine de jeunes, âgés de 15 à 18 ans, un appui technique et humain à la construction et la mise en œuvre de leur projet professionnel
- Le Centre de Formation des Apprentis Spécialisé (CFAS) de l'IME permet à une vingtaine de jeunes de bénéficier chaque année d'une formation professionnelle diplômante de niveau V. (CAP Agent Polyvalent de Restauration, CAP d'horticulture : cultures florales, travaux paysagers, pépinières.).
- Un travail en partenariat avec les différents CFA du département offre également la possibilité de se diriger vers d'autres secteurs d'activité comme la vente, la cuisine, la peinture-carrosserie, le bâtiment, l'installation sanitaire ou encore la fleuristerie.

Les professionnels proposent un panel d'activités éducatives variées :

- Activités du mercredi après-midi : découverte de la ville, photo, V.T.T., poterie, travail manuel, club sport, customisation, piscine, hip hop, expressions vocales, et contes et goûters.
- Autres activités de la semaine : cuisine, pâtisserie, activités créatives et manuelles, autonomie dans les transports, judo, esthétique, art floral, théâtre, poterie, musique, médiation animale, activités sportives, activités culturelles, journal de l'IME, randonnée, aviron, citoyenneté....

Citons également, pour son originalité, le foyer socio-éducatif géré par les jeunes eux-mêmes accompagnés de trois éducateurs. Outre sa vocation de lieu d'accueil et de détente des jeunes le matin et le midi, certains jours de la semaine, le foyer se veut aussi une instance de création et d'organisation de prestations de loisirs événementielles dans et hors les murs de l'établissement. Ses prestations assurent pour l'essentiel son financement.

L'établissement propose une offre d'hébergement diversifiée :

- au sein de l'IME, deux groupes mixtes de 18 enfants chacun : le groupe *garçons/filles* accueillant les jeunes jusqu'à 16 ans, et le groupe *Mixte*, de 15 à 19 ans.
- six appartements intégrés à la communauté urbaine, proches de l'établissement, dont l'un réservé aux permanences éducatives et d'accueil des jeunes, répartis au sein d'un seul immeuble, accueillant 18 jeunes de 16 à 20 ans. La capacité d'accueil de chaque appartement est de 3 à 4 jeunes.
- trois pavillons mitoyens, situés à 12 km de l'établissement, accueillant 12 jeunes de 16 à 20 ans, plus autonomes, en projet d'insertion.

L'internat est un outil d'intégration dont le rythme est modulable. Sur l'ensemble des 4 groupes d'internat, les équipes sont composées d'éducateurs spécialisés. La mixité de genre des équipes permet d'offrir des repères identificatoires et approches éducatives complémentaires. La demande d'internat peut émaner de la CDAPH, d'un autre établissement ou service, de la famille, du jeune, de l'équipe pluridisciplinaire de l'IME.

### *Le lieu de Médiation*

Depuis le 17 janvier 2013, un accueil a été mis en place pour permettre aux jeunes en rupture avec leur espace de référence, en situation de « crise », de souffrance, de mal-être.... d'avoir un lieu d'écoute, de mise à distance, d'aide afin de pouvoir repartir apaisé, rassuré.

Initialement, jusqu'aux vacances d'été 2013, le lieu était ouvert uniquement les matins. Depuis la rentrée 2013-2014, l'accueil sur le lieu de médiation est possible tous les jours, sauf le mercredi après-midi.

Sur l'année 2014, 53 jeunes ont été accueillis, toutes sections confondues, représentant 159 passages.

Chaque jeune a besoin d'un accompagnement particulier en fonction des émotions dans lesquelles il se trouve ; il est parfois possible d'accueillir plusieurs jeunes en même temps.

Selon les situations, le calme, la parole, le dessin, la musique, le chant, la lecture, les jeux servent de support pour aider à dépasser une crise, un moment de tension, une situation d'inquiétude ou à canaliser les émotions.

Pour améliorer cette prise en charge, un sac de frappe a été installé ; il est particulièrement bien investi.

### *Le dispositif expérimental "Amendements Creton"*

Loi N° 89-18 du 13 janvier 1989 et son article 22 dit « amendement Creton » permet aux jeunes dans les Instituts Médico Educatifs de bénéficier d'un accompagnement au-delà de l'âge de 20 ans, critère de passage de la personne en secteur adulte. Ce statut d'amendement Creton a permis le maintien de jeunes dans les établissements médico-sociaux jusqu'à ce qu'une place se libère en secteur adulte.

L'année 2014 est une année charnière concernant l'évolution du dispositif associatif expérimental de prise en charge pour les jeunes adultes relevant de l'Amendement Creton.

Le 1<sup>er</sup> semestre 2014 est resté sur la base d'une plate forme collaboratrice entre les trois IME ADPEP 45, c'est-à-dire que chaque IME a dégagé des moyens humains et matériels pour accompagner les plus de 20 ans.

En mai 2014, constat est fait de difficultés de coordination et de mutualisation entre les trois IME. L'association prend la décision qu'à partir de septembre 2014, tous les jeunes à partir de 20 ans sont orientés vers le Dispositif désormais piloté par l'IME de Baule et implanté à Beaugency.

A l'IME La Source, entre janvier et septembre 2014, 3 jeunes de plus de 20 ans sont passés sur le Dispositif et bénéficié d'un accompagnement spécifique, avec les objectifs suivants :

- confirmer et finaliser leur projet d'orientation vers une structure pour adultes ;
- soutenir leur autonomie sociale en matière d'autonomie dans le logement, de vie sociale et d'accès à la citoyenneté ;
- assurer la continuité du projet de soin en mobilisant les ressources de droits communs.

Sur ces 3 jeunes, un a été admis dans une structure de soins, un autre a été embauché en ESAT et le 3<sup>ème</sup> a été admis en septembre 2014 par le Dispositif rattaché l'IME de Baule. Depuis cette même date, dans le cadre de la mutualisation des plateaux techniques, 2 jeunes relevant du Dispositif dépendant de l'IME de Baule sont accueillis partiellement sur des ateliers de l'IME La Source.

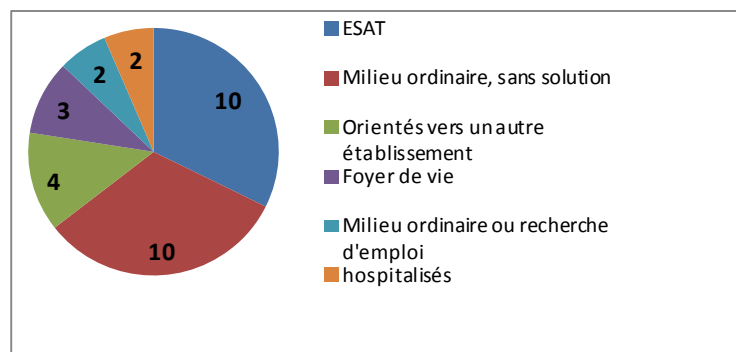
Depuis septembre 2014, à l'IME La Source, 6 autres jeunes nés en 1994 n'ont pas eu à bénéficier de ce Dispositif ; tous ayant été admis dans le secteur Adultes au cours de leur 20<sup>ème</sup> année (4 en ESAT et 2 en foyer de vie).

### Le service de suite

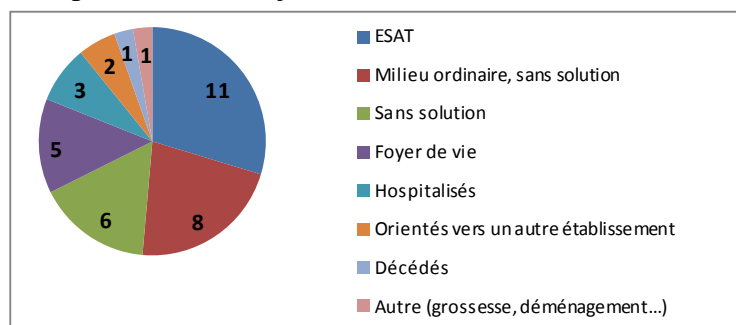
Le code de l'action sociale et des familles précise, dans sa partie relative à l'organisation des établissements accueillant des enfants ou adolescents présentant des déficiences intellectuelles, que « L'établissement assure l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle de l'adolescent à sa sortie. Afin d'apporter son appui au jeune et à sa famille, en liaison avec les services administratifs et sociaux compétents auxquels il ne se substitue pas, il apporte son concours aux démarches nécessaires pour faciliter l'insertion professionnelle et l'insertion sociale. Cet accompagnement est poursuivi sur une durée minimum de 3 ans » [article D312-18]

Sur l'année 2014, 96 jeunes sont concernés par le service de suite :

#### ➤ Répartition des 31 jeunes sortis en 2011

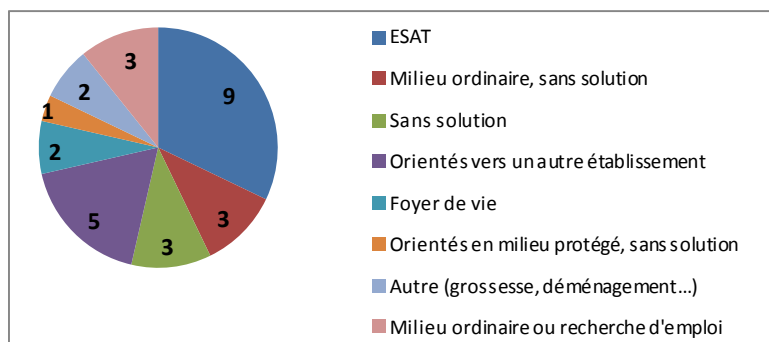


#### ➤ Répartition des 37 jeunes sortis en 2012





### - Répartition des 28 jeunes sortis en 2013



L'essentiel du travail d'accompagnement du service de suite concerne les jeunes sans solution et consiste à recréer du lien entre le jeune et les différents partenaires (ESAT, FJT, CHRS, structures de soins, ...).

Citons enfin, pour son originalité, le foyer socio-éducatif géré par les jeunes eux-mêmes accompagnés de trois éducateurs. Outre sa vocation de lieu d'accueil et de détente des jeunes (18/20 ans) le matin et le midi, certains jours de la semaine, le foyer se veut aussi une instance de création et d'organisation de prestations de loisirs événementielles dans et hors les murs de l'établissement. Ses prestations assurent pour l'essentiel son financement.

### ↳ **Actions thérapeutiques**

Le médecin psychiatre, un médecin généraliste et un infirmier assurent les soins médicaux, la prévention et le suivi médical.

L'établissement offre également en interne des prestations d'orthophonie et de psychomotricité, en séance individuelle ou en groupe.

24 jeunes ont un suivi individuel en psychomotricité ; 11 bilans ou avis psychomoteurs ont été réalisés.

Un Groupe équestre, encadré par un psychomotricien et un éducateur spécialisé, s'adresse à des jeunes (5) ayant des difficultés de communication ou de relation avec les autres. La médiation par l'animal peut permettre d'améliorer cette relation à l'autre. De plus, tout l'aspect psychomoteur (tonus, équilibre, coordination, latéralité, rythme) est aussi travaillé.

22 jeunes ont un suivi individuel en orthophonie ; 8 bilans ou avis orthophoniques ont été réalisés.

Un orthophoniste propose également des ateliers pédagogiques « La grammaire autrement », en co-animation avec les enseignants de chaque classe, pour faire évoluer la production orale et écrite (vocabulaire, mettre du sens, structuration, enrichissement des énoncés, mettre en lien l'oral et l'écrit). 4 classes sont concernées par ces ateliers ; 28 jeunes sont ainsi concernés.

L'établissement permet également une prise en charge psychologique assurée par trois psychologues cliniciens.

Une cinquantaine de jeunes bénéficie d'un suivi individuel, généralement une fois par semaine. Selon les problématiques que les jeunes rencontrent et leur capacité d'élaboration, il est proposé soit un suivi psychothérapeutique, soit des entretiens de soutien.

Des jeunes peuvent également être reçus plus ponctuellement, notamment lors de la « permanence psychologique » au moment des récréations.

Deux art-thérapeutes interviennent également sur l'établissement. Durant l'année 2014, 20 jeunes gens ont bénéficié de cette prise en charge en atelier d'art-thérapie ; 5 en prise en charge individuelle et 12 répartis en petits groupes.

L'objectif de l'atelier d'art-thérapie est de proposer un espace thérapeutique de création où chaque participant peut peindre, dessiner, modeler ... mais aussi parler, vivre dans un mouvement où se relance sa propre histoire. Le but étant de favoriser l'expression afin d'améliorer l'équilibre psychique en adaptant de façon souple et progressive des techniques artistiques aux motivations, capacités et moyens de la personne.

Des groupes thérapeutiques sont également proposés à des jeunes pour lesquels la relation duelle peut être compliquée. La dynamique du groupe participe aussi à la visée thérapeutique dans un cadre contenant de confidentialité.

Deux groupes autour du conte - « Jouons un Conte » et « Créons un Conte » -, co-animés par un psychologue et un orthophoniste, permettent, respectivement aux 5 et 4 jeunes concernés de ressentir, d'exprimer des émotions et des problématiques personnelles, avec la médiation du conte. Le conte va aider les jeunes à structurer leur pensée, à aborder un espace imaginaire de créativité. En s'identifiant à un personnage du conte, le jeune peut mettre en scène ce qui le touche effectivement. Ce médiateur propose ainsi de se confronter psychiquement aux différents fantasmes, avec une mise à distance des peurs et des angoisses.

Un Groupe de parole, co-animé par un psychologue et un infirmier, regroupe 7 jeunes. Il s'agit de favoriser la prise de parole et l'écoute de l'autre dans un cadre sécurisant. Les sujets abordés sont apportés en priorité par les participants et si besoin par les thérapeutes. Le jeune est amené à être reconnu par le groupe et à reconnaître l'autre dans sa singularité.

Enfin, un Groupe « Musique », co-animé par un psychologue et un éducateur, réunit 6 jeunes. L'objectif du groupe thérapeutique « Musique » est de travailler la relation à l'autre et les ajustements dans les interactions sociales.

Par ailleurs, deux séances sur le thème de l'adolescence et la prévention des maltraitances sexuelles, co-animées par un psychologue et l'infirmier avec la participation d'un enseignant et d'un éducateur spécialisé, ont eu lieu auprès des plus jeunes, à savoir les 15 jeunes de la section 12-14 ans. En groupes restreints, il est abordé le fonctionnement du corps humain, les manifestations de la puberté et les comportements psycho-affectifs liés à la période de la préadolescence et de l'adolescence.

Dans un deuxième temps, le repérage des sensations agréables et désagréables, le respect de l'autre, le positionnement face à des situations critiques, etc. sont également des notions évoquées dans les groupes.

A partir de différents supports, l'expression de chacun est favorisée sous des modes variés.

Des groupes destinés aux familles sont également mis en place ; ils se réunissent une fois par mois :

- Un groupe de parole pour parents, animé par l'assistante sociale et une éducatrice spécialisée. Cet espace de parole permet à certains parents (5 parents) d'échanger entre eux, de percevoir qu'ils ne sont pas seuls à ressentir des difficultés. Chaque séance porte sur un thème préalablement choisi par les parents. Ce groupe est constitué en privilégiant les familles isolées de part leur situation familiale (mère au foyer, invalidité...) et professionnelle (chômage, intérim...). Un soutien leur est ainsi proposé autour de 2 axes – social et éducatif – afin de les accompagner dans les démarches auprès des organismes compétents, qu'ils puissent envisager un avenir pour leur enfant ; les soutenir dans le quotidien et leur apporter réponses et conseils dans leur place de parents.
- Un groupe d'aide à la parentalité, animé par une psychologue et l'assistante sociale, concerne 6 familles, dont 2 couples. Il offre aux parents un espace d'échange sur la notion de "être parent d'un enfant handicapé".
- Un groupe "Accompagner un jeune adulte vers la sortie", animé par une psychologue et une éducatrice spécialisée ; 6 familles y participent. Ce groupe a pour but d'informer les parents sur les différentes possibilités de sortie et la vie citoyenne de jeunes adultes tout en travaillant l'acceptation de sa position d'adulte, ainsi que l'acceptation des limites de leur enfant liées au handicap.

## ➤ Personnel

Nous notons une grande stabilité du personnel.

Nous n'avons aucun départ en retraite en 2014.

Nous aurons à faire face à d'autres départs en retraite dans les années à venir.

Nous poursuivons l'accueil des stagiaires, c'est un axe important de notre travail.

Il en est de même pour la formation des salariés. En 2014, nous comptons 1 565 heures de formation, réparties comme suit : 875 heures de formation collective et 690 heures de formations individuelles.

Nous avons actuellement 1 personne en contrat d'apprentissage d'Éducateur Spécialisé qui termine sa formation en juin 2015.

## ↳ Perspectives

En lien avec les préconisations du rapport d'évaluation externe, dans le cadre de la dynamique d'amélioration continue de la qualité, le Comité de Pilotage et les groupes de travail se sont poursuivis dans le cadre du plan d'action engagé.

5 axes de travail prioritaires travaillés à partir du COPIL ont donné lieu à des groupes de travail :

- Créer un chapitre relatif à la prise en charge des jeunes majeurs
- Définir la place des projets thérapeutiques dans la prise en charge globale des jeunes
- Favoriser la fréquence des échanges avec les parents
- Favoriser la communication dans l'établissement et améliorer les outils
- Poursuivre la réflexion suite à la formation « Limites, autorité, sanction » ; élaborer une procédure de gestion de crise d'une jeune ; adapter la fiche d'incident critique et clarifier son utilisation

Pour l'année scolaire 2014-2015, 5 autres thèmes ont été définis :

- Le partage de l'information
- Les référentiels d'observation et d'évaluation des projets personnalisés
- L'Admission
- La majorité : anticipation et progression
- L'évolution de la population accueillie

Sur le plus long terme, dans le cadre du CPOM 2015-2019, différentes fiches actions ont été élaborées avec les objectifs suivants

- Dans le cadre de l'accompagnement à l'évolution du public accueilli dans une logique de parcours :
  - renforcer le plateau technique soin et des ateliers
  - dégager du temps en journée et lutter contre l'absentéisme (en adaptant le calendrier de fonctionnement)
  - optimiser l'accueil des jeunes d'un point de vue architectural
  - en lien avec le siège associatif et les autres IME des PEP, poursuivre le travail inter-IME au niveau associatif pour répondre au mieux aux besoins des jeunes et de leurs familles
- Dans le cadre du développement des coopérations territoriales et des partenariats :
  - Mettre en place des conventions avec les partenaires extérieurs de soin

## **RAPPORT FINANCIER**

### **➤ Activité 2014**

#### **L'activité :**

Le différentiel de journées de présence des jeunes est négatif de 115 journées. Nous avons pu estimer au plus juste le nombre de journées effectives car nous avons pris en compte les éléments suivants :

- La progression de l'absentéisme durant les vacances scolaires et les ponts.
- L'évolution des pathologies de certains usagers nécessitent un aménagement de leur temps de présences et une mise en place de planning adapté et séquentiel.
- Les situations sociales et familiales complexes pouvant entrainer chez certains jeunes des périodes de déscolarisation et de fugues du domicile.

Nous pouvons néanmoins noter qu'en terme de journées réalisées, le nombre en 2014 (25 392) est légèrement supérieur qu'en 2013 (25 113) ou 2012 (25 127).

#### **Commentaires sur les groupes :**

##### **Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation :**

Cette année, il est à noter une diminution du dépassement :

- de notre budget chauffage à hauteur de 13 669.33 € (18 144.25 € en 2013).
- de notre budget transport à hauteur de 43 036.45 € (55 108.42 € en 2013). Nous constatons donc l'incidence d'avoir supprimé en septembre 2013 le taxi supplémentaire qui avait été mis en place au 1<sup>er</sup> semestre 2013.

Ce groupe est déficitaire de 18 725.11 € (19 255.04 € en 2013).

Groupe II : Dépenses afférentes au personnel :

Ce groupe est excédentaire en salaires et charges à hauteur de 10 461.05 € (excédentaire de 37 847.41 € en 2013).

Il est explicable en partie par :

Dans le compte 6488000 (autres charges de Personnel) figure une indemnité partielle de départ en retraite pour Mme Monprofit (salariée 2SAI) d'un montant de 1 761 €.

Nous avons pu porter la somme de 1 720 € au compte 7818500 « reprise de provision pour indemnité retraite ».

En recettes en atténuation de ce groupe figurent : la formation professionnelle et les remboursements liés au salaire du « personnel », soit un total de 109 604.29 €.

Groupe III : Dépenses afférentes à la structure :

Il est à noter les points suivants :

6811200 – La dotation – Amortissement :

Elle s'élève à 164 839.63 € et nous n'avons plus de provision pour « éponger » les surcoûts.

6815000 – La dotation pour risque et charge d'exploitation :

Une provision pour départ à la retraite afin de financer les départs en retraite sur les 3 années à venir pour 45 129.41 €.

6874200 – Dotation aux provisions réglementées pour renouvellement des investissements :

En prévision des surcoûts du P.P.I, il a été décidé de constituer une provision pour financer les surcoûts d'amortissement des exercices 2015 et 2016 pour un montant total de 137 838 €.

### Conclusion :

Ce groupe est globalement déficitaire pour 275 755.84 €. Il y figure en compte 6152000 la charge de ladernière tranche des travaux de réfection des canalisations pour **69 514.23 €** sur les 131 332.75 € d'affectation des résultats du CPOM par le Comité d'Orientation Stratégique. Si on y ajoute le dépassement de 79 741.92 € de dotation aux amortissements plus la provision pour les surcoûts 2015 et 2016, on justifie par rapport au budget du groupe III.

### Produits :

La totalité des produits s'élève à 5 156 388.95 €.

En recette en atténuation, on retrouve :

- Des aides versées par Pôle Emploi pour prise en charge partielle des emplois d'avenir.
- des produits exceptionnels s/opérations de gestion.
- Un produit sur la cession d'éléments d'actifs (vente d'un véhicule)
- une reprise s/provision pour travaux autorisée par le COS.
- une reprise s/provision indemnités retraite.

Soit un total de 288 375.38 €.

### Conclusion générale :

**L'exercice 2014 se solde par un excédent de 52 044.05 € qui s'explique par :**

\* la facturation au Conseil Général des jeunes relevant de l'amendement Cretons qui ont une orientation Foyer de Vie pour **27 781.53 €**.

\* Le poste de médecin-psychiatre partiellement pourvu et des temps de para-médicaux à pourvoir dont la masse salariale plus les charges sont d'un montant de **70 100.00 €**.

\* l'excédent du groupe II qui s'élève à **10 461.05 €**.

Il est à noter que sur l'exercice 2014 nous avons bénéficié pour la dernière fois d'un crédit non reconductible pour financer la rémunération du directeur.